

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 AOÛT 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le onze août, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Françoise ASSAD, Maire.

N°07/07

DEL N°2022-44

Date d'affichage : 12 août 2022

Présents : Françoise ASSAD (Maire)

Jean Jacques BORDENAVE - Valérie LEFEBVRE - Didier PRAT – (adjoints)

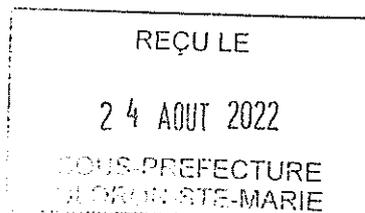
Claudine LEPRETRE - Daniel KIRCHER – Pierre NADAL – Agnès CHARBONNEAU - Jean-Paul LESTELLE – Jean-Luc CANNERE – Laure LABAT - Loïc DUMONT – Sébastien SARASA - Jenny STUT.

Absents représentés : néant

Absents non représentés : Jacqueline LOISON.

Secrétaire de séance : Valérie LAPEVRE.

Date de la convocation : le 05 août 2022



OBJET : Révision des tarifs de la garderie scolaire.

Madame le Maire propose la révision des tarifs de la garderie scolaire. Suite à la réunion de la commission ad hoc, une augmentation est présentée à l'approbation du Conseil Municipal. Les tarifs seraient désormais les suivants :

Composition de la famille	Garderie occasionnelle (3 garderies max/mois)	Garderie habituelle
	Prix au mois	Prix au mois
1 enfant	3 €	15 €
2 enfants	4 €	20 €
3 enfants et plus	5 €	25 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le tableau de proposition des tarifs de la garderie scolaire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

Par 13 voix pour, 1 abstention

- **DECIDE** de fixer les tarifs de la garderie scolaire conformément à la présentation, comme suit :

Composition de la famille	Garderie occasionnelle (3 garderies max/mois)	Garderie habituelle
	Prix au mois	Prix au mois
1 enfant	3 €	15 €
2 enfants	4 €	20 €
3 enfants et plus	5 €	25 €

- **RAPPELLE** que ces tarifs s'entendent par famille ;
- **DECIDE** que la garderie occasionnelle se décompte par famille et à la journée.
- **DECIDE** que ces tarifs s'appliquent à compter du 1^{er} septembre 2022 ;

Fait et délibéré le 11 août 2022

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Françoise ASSAD

